

Descriptif d'unité d'enseignement (DUE)



1. Intitulé	
Intitulé de l'unité d'enseignement	Modules d'ouverture (MOV)
Code	
Filières, orientations et options	- Bachelor of Arts en musique - Discipline principale chant - - Bachelor of Arts en musique - Discipline principale composition - - Bachelor of Arts en musique - Discipline principale composition à l'image - - Bachelor of Arts en musique - Discipline principale direction de chœur - - Bachelor of Arts en musique - Discipline principale direction d'orchestre - - Bachelor of Arts en musique - Discipline principale instrument - - Bachelor of Arts en musique - Discipline principale instrument historique - - Bachelor of Arts en musique - Discipline principale musique et musicologie -
Cours à choix	Possibilité d'être suivi comme cours à choix pour les autres filières : Non
Site	Genève Neuchâtel
Niveau du cours (si pertinent)	Si cours annuel : Si cours semestriel :
2. Organisation	
Organisation temporelle	Cours régulier annuel Cours régulier semestriel Unité d'enseignement ponctuelle <i>Les cours réguliers sont donnés sur 16 semaines par semestre ou sur 32 semaines par année.</i>
Si cours régulier, minutes hebdomadaires	Variable, se référer au descriptif de chaque MOV
Si enseignement ponctuel, heures par année ou par semestre	Variable, se référer au descriptif de chaque MOV
Nombre d'étudiant-e-s par groupe	Type d'enseignement : variable Nombre d'étudiant-e-s : variable
Langue(s) d'enseignement	Français
3. Prérequis	
Avoir validé le module / l'unité d'enseignement	Autre(s) Certains MOV peuvent avoir des prérequis spécifiques

4. Compétences visées (objectifs généraux d'apprentissage)

- Développer une compréhension et une pratique des styles musicaux et des pratiques innovantes qui s'étendent au-delà de la discipline principale.
- Acquérir et intégrer des connaissances issues de disciplines académiques variées pour enrichir l'approche musicale et artistique.
- Apprendre à concevoir, planifier et gérer des projets qui impliquent des collaborations interdisciplinaires et des innovations artistiques.
- Acquérir la capacité à s'adapter à divers environnements et styles musicaux, préparant ainsi les étudiant-e-s à des carrières diversifiées et flexibles.
- Acquérir et pratiquer des stratégies de réseautage efficaces, y compris la collaboration avec des musicien-ne-s, des ensembles et des institutions culturelles diverses, dans la perspective d'une insertion professionnelle.
- Préparer les bases nécessaires pour une spécialisation de niveau Master en offrant des opportunités d'explorer des domaines spécialisés.

5. Contenu et forme de l'enseignement

Deux modules, placés en deuxième et troisième année du cursus du Bachelor en musique et en troisième année du cursus du Bachelor en musique et mouvement, proposent une ouverture vers des pratiques, des styles ou des domaines académiques différents de la discipline principale de l'étudiant-e.

Selon les cas, ces modules d'ouverture se déroulent sur une année (BA2) ou peuvent se poursuivre sur une deuxième année (BA3).

Dans la limite des places disponibles, l'étudiant-e est libre de choisir les modules d'ouverture qu'il ou elle souhaite suivre. Pour une bonne répartition des effectifs, un premier et un deuxième choix de module doivent néanmoins être indiqués au moment de l'inscription.

Chaque module veille à assurer un bon équilibre entre enseignements théoriques et pratiques.

6. Modalités d'évaluation et de validation

Une unité d'enseignement peut avoir différents types et modalités d'évaluation et de validation.

TYPE DE VALIDATION

Autre(s) :

Examen noté

Variable, se référer au descriptif de chaque MOV

* MODALITÉS D'ÉVALUATION

Autre(s) :

Variable, se référer au descriptif de chaque MOV

Dans le cas d'évaluations multiples, indiquer la pondération entre les notes pour obtenir la moyenne :

Contenu de l'examen (si pertinent) :

COMPOSITION DU JURY

Remarque(s) :

7. Modalités de remédiation et de répétition	
Possibilité	Remédiation possible <i>La remédiation ne fait pas sens dans le cas d'enseignements qui nécessitent un mûrissement progressif, par exemple pour les disciplines principales instrumentales ou vocales.</i>
Modalités	La remédiation est ouverte à la demande de l'étudiant-e lorsque la note se situe entre 3.5 et 3,9. La remédiation porte sur l'ensemble de l'examen ou sur les éléments ou compétences jugés les plus faibles. Sa forme et son contenu sont fixés par l'enseignant-e. Dans le cas d'une même unité d'enseignement donnée par plusieurs professeur-e-s, la consultation du ou de la responsable de la filière ou du département est nécessaire.
8. Remarques	
Pour connaître l'offre des modules d'ouverture en vigueur, se référer au document du même nom se trouvant dans l'Intranet de la HEM.	
9. Bibliographie	
10. Enseignant-e-s	
En fonction de chaque module d'ouverture.	
11. Validation du descriptif	
Date de validation	2024
Instance de validation	Coordination de l'enseignement HEM